



Belgian Disability Forum – Rapport d'activités 2014

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2014.

Il n'entre pas dans les moindres détails de tout ce qui est réalisé sur une année. Le Conseil d'administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de personnel.

Tout comme au cours de l'année précédente, l'absence d'une des deux membres du secrétariat n'a pas été compensé par l'arrivée d'un(e) remplaçant(e). Le retour de l'intéressée, au mois de novembre 2014 constitue un plus considérable. La capacité d'action du BDF s'en est trouvée rétablie en cette fin d'année.

Le plan d'action 2014 avait tenu compte au mieux de cette réalité. Il s'était centré presque exclusivement sur les actions incontournables en matière de suivi de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD).

Si la force de travail du secrétariat du BDF a été divisée par deux, une part du travail est restée identique car incompressible : les obligations statutaires et la participation aux instances du European Disability Forum aisbl (EDF)...

C'était d'autant plus vrai en cette année 2014 que le renouvellement des instances du BDF impliquait la tenue d'élections internes. Celles-ci ont occasionné une charge de travail administratif accrue.

De même, il était inévitable de tenir compte d'un autre aspect important de l'agenda politique, à savoir la tenue des élections européennes par rapport auxquelles le BDF devait également se montrer actif.

Le secrétariat a donc été contraint de concentrer son activité principalement sur ces trois aspects. Heureusement, il a pu compter, de manière ponctuelle, sur l'aide très appréciée de collègues du secrétariat du CSNPH. Ces « coups de mains » sont venus bien à point pour atteindre l'essentiel des objectifs de l'association.

Le Conseil d'administration tient à renouveler ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints dans des circonstances difficiles. Il se réjouit de pouvoir vivre une année 2015 plus sereine en termes organisationnels et en terme d'échéances.



2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Le processus de suivi de la Convention prévoyait que le rapport officiel de la Belgique serait analysé par le Comité des experts de l'ONU à Genève 2 ans après la publication du rapport initial de la Belgique.

Etant donné que la Belgique avait rendu son rapport initial le 2 août 2011, l'examen aurait dû avoir lieu en 2013. Face à la somme de travail imposée au Comité des droits des personnes handicapées par le nombre important d'Etats signataires de l'UNCRPD, l'examen du rapport initial de la Belgique a finalement été programmé lors de la session de septembre 2014 : les 18 et 19 septembre, précisément.

Ces dates « butoirs » ont évidemment conditionné le travail du BDF tout au long de l'année 2014 : publication du rapport alternatif, présentation dudit rapport au Comité des droits des personnes handicapées, réaction aux questions posées par ce Comité à l'Etat belge, présence lors du « Dialogue constructif » et suivi des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées à l'intention de l'Etat belge.

a) Publication du rapport alternatif du BDF

L'année 2014 a commencé par un dernier forcing : si le contenu du rapport alternatif avait été finalisé en 2013, il fallait encore réaliser sa mise en forme et sa publication.

Le 20 février, c'était chose faite : le rapport alternatif

- était envoyé en français et en anglais au secrétariat du Comité pour les droits des personnes handicapées à Genève
- était placé en accès sur le site Internet du BDF, en français, néerlandais et anglais pour la version intégrale du rapport alternatif : en allemand et en facile à lire pour la version ne reprenant que les recommandations du BDF

Les versions audio des recommandations, en français et en néerlandais, n'ont, malheureusement, pu être mises en ligne qu'au mois de mai. Mais elles ont le mérite d'exister.

Cette publication était l'aboutissement de 3 années de travail intense avec l'ensemble des organisations membres du BDF et 4 Conseils d'avis fédéral, régionaux et communautaires.

Encore fallait-il faire connaître le contenu du rapport alternatif au niveau belge : si la cible première était le comité des droits des personnes handicapées, il traite de la réalité de vie des personnes handicapées en Belgique et a pour objectif de conscientiser le monde politique belge à la nécessité de faire évoluer les mentalités et la législation.

Un plan de communication spécifique a donc été mis en place pour garantir un suivi intéressant à cet outil.

Un communiqué de presse a été diffusé à l'ensemble des contacts repris dans la liste de contacts du BDF, parmi lesquels 500 journalistes.



Le rapport alternatif a été transmis à tous les ministres fédéraux, régionaux et communautaires. Tenant compte de la fin de législature, le BDF n'a pas sollicité de rencontres avec les ministres.

Par contre, contact a été pris avec les parlements fédéral et régionaux pour demander à être reçu. Une délégation du BDF a été reçue par :

- le Président de La Chambre : le 25/02/2014
- le bureau du Vlaams Parlement : le 25/02/2014
- le bureau du Parlement bruxellois : le 26/02/2014
- les membres de la Commission des affaires sociale du Parlement wallon : le 12/03/2014
- Le Président et 3 membres de la Commission des Affaires sociales du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le 27/03/2014
- le groupe MR du Parlement bruxellois : le 02/03/2014

Chacune de ces rencontres avait été annoncée et avait fait l'objet d'un compte rendu sous forme d'un communiqué de presse.

Pour l'information des personnes handicapées, l'effort était demandé aux associations membres du BDF. Elles regroupent au total quelques 250 000 personnes handicapées et membres de leurs familles. Les associations membres du BDF ont reçu toute l'information nécessaire sur le rapport, son élaboration et son contenu ainsi que sur le processus en cours au niveau de l'ONU.

b) Présentation du rapport alternatif au Comité des droits des personnes handicapées

Le système de l'ONU prévoit une étape intermédiaire avant la tenue de ce qu'il appelle le « Dialogue constructif » entre l'Etat membre et le Comité des droits des personnes handicapées (seconde moitié du mois de septembre 2014).

Cette étape intermédiaire, généralement appelée « Pré-session » se déroule au mois d'avril, à Genève, et est l'occasion pour les experts du Comité des droits des personnes handicapées de discuter avec les délégations des organisations qui ont rendu un rapport alternatif ou un rapport parallèle.

Trois organisations belges avaient rédigé un tel rapport : le GRIP, le Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et le BDF. La date de l'audition était fixée au 14 avril 2014. De telles auditions se déroulent selon un canevas très strict et... particulièrement « serré » :

- En début de journée, les délégations qui en font la demande peuvent obtenir une rencontre d'environ une heure avec le membre du Comité qui assume le rôle de rapporteur pour le pays concerné



- Ensuite, l'audition proprement dite dure environ une heure et se déroule selon le schéma suivant : 20 minutes d'exposé et 40 minutes de questions – réponses. Il est important de préciser que ce timing très strict vaut par pays : donc pour la Belgique, les trois organisations devaient se partager le temps de parole !

Tenant compte de cette réalité, le BDF a pris l'initiative d'inviter le GRIP et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances à une réunion de coordination. Celle-ci s'est déroulée le mercredi 26 mars 2014.

Cette réunion a servi à se mettre d'accord sur les thématiques à aborder prioritairement et à répartir ces thèmes en termes de temps de parole.

L'exercice était frustrant mais incontournable : il a fallu ramener un rapport de 270 pages à 9 priorités. Un accord a été trouvé sur les axes suivants :

- la coordination et la transversalité des politiques entre les différents niveaux de pouvoirs
- le soutien et la mise en place d'instances officielles de consultation d'organisations représentatives des personnes handicapées, dans chaque entité fédérée
- l'offre insuffisante de services permettant une vie autonome et la participation à la société, en ce compris la situation des personnes de grande dépendance
- l'accessibilité universelle
- l'emploi
- la situation des personnes handicapées internées
- l'éducation
- Soutien à la personne par du personnel formé et compétent
- Soutien à la prise de décision

Dernier élément de préparation : la veille de l'audition, les membres de la délégation, Pierre Gyselink, Gisèle Marlière et Thérèse Kempeneers ont participé à une séance de mise en situation coachée par une collaboratrice d'International Disability Alliance (IDA), Victoria Lee et par une collaboratrice de l'European Disability Forum (EDF), An-Sofie Leenknecht.

Le lendemain, l'audition s'est déroulée de manière exemplaire (selon les dires des experts et des collaboratrices de l'EDF et de l'IDA) : les experts se sont montrés très intéressés et leurs questions ont démontré qu'ils avaient déjà acquis, au travers de la



lecture des rapports alternatifs, une bonne connaissance de la réalité du handicap en Belgique.

Il est important de signaler que la présence du BDF à Genève dans le cadre de l'UNCRPD a fait l'objet d'un article dans « vers l'Avenir » le 14/04/2014.

c) Réaction aux questions posées par le Comité des droits des personnes handicapées à l'Etat belge

Sur base des informations recueillies au cours de la pré-session avec les représentants de la société civile belge, les experts du Comité des droits des personnes handicapées ont publié et transmis, le 22/04/2014, un questionnaire de 4 pages aux autorités belges sur le contenu de leur premier rapport.

Dès que la réponse du Gouvernement belge a été disponible sur le site de l'UNCRPD, le BDF a transmis, le 6/8/2014 au Comité des droits des personnes handicapées ses propres commentaires sur les réponses données par la Belgique.

d) Présence du BDF à Genève lors du « Dialogue constructif »

Une fois toutes ces étapes franchies, le Comité des droits des personnes handicapées était correctement outillé pour pouvoir tenir le « Dialogue constructif » avec l'Etat belge.

Ce dialogue constructif s'est tenu les 18 et 19 septembre 2014, à Genève. Le BDF et le CSNPH avaient obtenu l'accord de principe du SPF Affaires étrangères pour que les Conseils d'avis soient soutenus financièrement s'ils souhaitaient représenter les personnes handicapées de leur ressort lors du dialogue constructif.

C'est sur cette base que la Commission Wallonne de la Personne Handicapée, le Conseil Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées et le Conseil Supérieur National des Personnes handicapées étaient présents à Genève pour assister au dialogue constructif aux côtés du BDF. La délégation du BDF était composée de Pierre Gyselinck et Ronald Vrydag.

Au cours du « Dialogue constructif » proprement dit, la société civile ne recevait pas la parole. Il était pourtant important d'être présent pour quatre raisons :

- En introduction de la séance, la société civile belge recevait la parole pendant 20 minutes. A nouveau, ce temps de parole était partagé entre le BDF, le GRIP et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances¹

¹ Entre la session d'avril et la session de septembre, le centre pour l'égalité des chances avait changé d'appellation pour devenir le Centre Interfédéral pour l'égalité des chances



- Exercer une « pression » sur la délégation officielle et sur le Comité des droits des personnes handicapées en leur montrant que la société civile belge est très attentive au travail mené dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNCRPD
- Une entrevue était prévue avec le rapporteur pour la Belgique : Mr. Lofti Ben Lallahom. Cette discussion prévue pour une durée d'une heure a duré plus d'une heure trente et a permis de bien préciser les réalités de vie des personnes handicapées en Belgique
- Tout au long des deux journées de travail, les interruptions de séances, repas et poses café étaient autant de moments propices aux rencontres impromptues avec les membres du Comité des droits des personnes handicapées, ce qui permettait de focaliser l'éclairage sur les aspects essentiels des discussions en cours

Au total, il s'agissait bel et bien d'un travail de « lobbying ». Celui-ci s'est avéré très utile et instructif pour les délégués du BDF.

e) Suivi des recommandations du Comité à l'Etat belge

Le 3 octobre 2014, le Comité des droits des personnes handicapées a transmis à l'Etat belge les conclusions de son analyse des modalités de mise en œuvre de la Convention sur les droits humains de la personne handicapée par la Belgique.

En 21 recommandations, il indique aux décideurs politiques belges quels sont les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires, en priorité, pour progresser vers une meilleure inclusion des personnes handicapées dans la société belge.

[Lien vers les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées](#)

Chacune des recommandations faites à la Belgique est très importante. Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a cependant pointé les éléments suivants pour leur rôle « stratégique » :

- Développement d'un plan stratégique « handicap » (§6)
- Participation des personnes handicapées dans les processus de décision les concernant (§10)
- Nécessité de disposer de statistiques et de données exploitables au niveau politique (§43)
- Evolution vers un enseignement inclusif (§24)
- Mise en place d'un mécanisme de soutien aux familles ayant des enfants handicapés (§35)



- Mise en œuvre de l'assistance à la prise de décision (§37)
- Etablissement d'une planification contraignante en matière d'accessibilité (§22)
- Garantie du droit à l'emploi (§39)
- Conception d'une stratégie de sensibilisation au contenu de l'UNCRPD (§18 et 20)

Le secrétariat du BDF a réalisé une lecture parallèle des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées et des recommandations mises en avant dans le rapport alternatif du BDF. Il en ressort que la grande majorité des points d'attention du BDF se retrouvent dans les recommandations du Comité, à l'exception, malheureusement

- de la notion de liberté de choix, pourtant centrale dans les attentes du BDF
- des attentes du BDF en matière de participation à la vie publique des personnes handicapées

Cet outil a été utilisé en réunion plénière avec le CSNPH et en assemblée du Conseil bruxellois francophone des personnes handicapées.

Il a été transmis aux associations membres du BDF, ainsi que deux notes (l'une exhaustive, l'autre plus orientée « action »). Ces outils ont pour objet de permettre aux associations membres du BDF d'utiliser les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans leurs contacts avec les décideurs politiques au cours des prochaines années.

Enfin, les conclusions du Comité des droits des personnes handicapées précisent que le prochain rapport intérimaire de la Belgique est attendu en août 2019. Il balise, de la sorte, le travail à fournir par les autorités belges et par le BDF dans les prochaines années.

3. Le suivi de la convention au niveau européen

Au cours de l'année 2014, le BDF a assuré un suivi régulier du travail mené par l'EDF pour la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par les autorités de l'Union européenne.

Ce chantier est piloté par un groupe de travail dans lequel le BDF est représenté par Gisèle Marlière. C'est donc par son entremise que le CA du BDF a transmis régulièrement ses commentaires et suggestions par rapport à la note de travail relative à l'accessibilité et par rapport aux versions préparatoires du rapport.

a) Conférence des Etats parties

A l'instar de ce qui s'était passé les années précédentes, le Président du BDF, Pierre Gyselinck et la Vice-Présidente Présidente du CSNPH, Gisèle



Marlière, ont représenté la société civile belge lors de la Conférence des Etats-Parties à l'UNCRPD².

Le BDF a participé à la réunion préalable du Coormulti³ chargée de préparer l'intervention de la Belgique lors de cette conférence. Il a participé à la rédaction de la déclaration lue lors de la séance inaugurale par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

Les amendements proposés par le BDF ont tous été intégrés. Cela a permis au BDF et au CSNPH d'approuver le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

En terme de contenu, cette Conférence a été l'occasion de renouveler un tiers des membres du Comité des droits des personnes handicapées.

Beaucoup d'Etats ont mis en évidence la nécessité d'une avancée significative en terme de récolte et de méthodologie d'utilisation de statistiques relatives aux personnes handicapées.

La première plateforme de discussion a abordé la situation des jeunes handicapés tandis que la seconde portait sur la notion d'inclusion. Une séance parallèle coorganisée par l'EDF et la Commission européenne portait sur les modalités de la coopération

Un paradoxe a été souligné par les délégués du BDF et du CSNPH : il est nécessaire que la société civile participe à ces conférences annuelles. Cependant, suite à des travaux en cours depuis plusieurs années dans l'édifice de l'ONU, les conditions matérielles de participation sont purement et simplement déplorables : la salle utilisée est trop petite, les représentants de la société civile sont assis sur des chaises sans tablette, pas d'accès à un micro...

Ces aspects doivent être améliorés pour les réunions suivantes. Il en va de la crédibilité de l'ONU. Le BDF écrira en ce sens à l'EDF et, éventuellement au secrétariat général de l'ONU dans l'optique de la conférence 2015.

Les frais inhérents à cette participation ont été pris en charge par le Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Ce faisant, celui-ci s'est conformé au prescrit de la Convention.

b) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

Malgré le déficit déjà signalé en termes de personnel, le BDF a assuré un suivi des autres processus en cours au niveau de l'ONU et qui ont un impact sur la vie des personnes handicapées.

² La Conférence des Etats partie réuni chaque année, à New-York, l'ensemble des Etats qui ont signé l'UNCRPD. C'est l'occasion d'échanger sur la manière dont les Etats-partie conduisent la mise en œuvre de la Convention. Chaque année aborde 2 ou 3 articles de l'UNCRPD sont abordés.

³ Coormulti : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux conférences internationales. Y sont invités les administration compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile participe à certaines réunions de Coormulti.



Le 23 février, le BDF a transmis à l'ONU une note de position des conseils d'avis représentant les personnes handicapées en Belgique sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Le BDF a assumé la coordination et la rédaction de cette note de position au cours du premier trimestre 2014.

Cette note fait le point sur les situations de violence faites aux femmes handicapées, sur les problèmes d'éducation et de formation professionnelle des jeunes filles et des femmes handicapées, sur la situation des femmes handicapées sur le marché du travail, sur les difficultés rencontrées par les femmes handicapées par rapport à la maternité et sur la vie affective des femmes handicapées.

Le 7 novembre 2014, le CEDAW concluait le cycle de suivi en publiant ses observations finales concernant le 7^{ème} rapport périodique de la Belgique. Il y est fait plusieurs fois référence à la situation des femmes handicapées, ce qui montre l'utilité de participer à de tels processus. Les experts recommandent :

- Que l'Etat belge évalue les mesures spécifiques existantes pour diminuer les inégalités par rapport à des groupes spécifiques, parmi lesquels les femmes handicapées et qu'il en mette en place lorsque cela s'avère nécessaire pour assurer l'égalité entre femmes et hommes
- Que l'Etat belge fasse en sorte qu'il n'y ait plus de stérilisations sans consentement de femmes ayant une déficience intellectuelle ou un handicap psycho-social
- Que l'Etat belge renforce ses efforts pour éliminer les discriminations et violences à l'égard des femmes handicapées

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est l'un des fondements principaux de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

Malheureusement, au cours de l'années 2014, le BDF a dû se contenter d'assurer un minimum par rapport à cette thématique.

a) Carte de mobilité

Le BDF reste évidemment très attentif à ce dossier qu'il a initié au niveau européen. Cependant, il a dû se contenter, en 2014, de s'assurer que la thématique reste bien dans les priorités de l'EDF.

Par ailleurs, le dossier de l'InclEUusive card initié par la Commission n'a pas progressé au cours de l'année 2014, sans doute à cause du changement de législature.



b) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la cinquième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours *Access.City Award* initié par la Commission européenne en coopération avec l'EDF.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de villes belges candidates était en diminution : il n'y avait plus que 3 villes candidates, Gent, La Louvière et Liège.

Les villes de Liège et Gand ont été nominées par le jury belge pour la participation à la compétition au niveau européen. Elle n'ont pas obtenu de prix à ce niveau.

Devant l'intérêt relatif manifesté par les grandes villes belges pour la participation à ce concours, le CA du BDF a demandé à son secrétariat d'interroger l'EDF sur l'utilité réelle de continuer à investir du temps et de l'énergie au niveau de la coordination de ce processus d'évaluation pour les années à venir.

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2014, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé aux CA de l'EDF qui se sont tenus à Athènes du 21 au 23 février 2014 et à Bruxelles du 7 au 9 novembre 2014. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Zagreb du 16 au 18 mai 2014.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Les journées européennes de la personne handicapée

Le BDF était représenté par Peter Schlembach et par les membres de son secrétariat lors des journées européennes des personnes handicapées coorganisées à Bruxelles par l'EDF et la Commission européenne. Les thèmes abordés cette année étaient l'emploi, la société accessible et « œuvrer pour un avenir favorable »...

Les prises de parole des intervenants se sont avérées d'une qualité « moyenne », cette année, au niveau du contenu. Par ailleurs, la dispersion sur trois thèmes, contrairement à ce qui avait été le cas en 2013 (tourisme accessible), a sans doute laissé beaucoup de participants sur leur faim, avec l'impression de ne pas avoir été au fond des choses.



Le manque de relief des interventions a sans doute fait ressortir de manière accrue un problème au niveau de la forme : beaucoup d'intervenants se sont exprimés sans tenir suffisamment compte de leur public.

C'est ainsi que beaucoup s'exprimaient selon un rythme très rapide, alors que leur intervention doit être interprétée au niveau oral et parfois réinterprétée en langue des signes ou en « facile à comprendre ». Plusieurs interpellations ont pointé ce problème.

Au total, il s'agissait d'une édition assez faible par rapport à laquelle le BDF interpellera l'EDF pour rechercher des améliorations à l'avenir.

6. Renouvellement des instances du BDF

L'année 2014 marquait le terme du mandat du Conseil d'administration du BDF. Celui-ci devait donc être renouvelé.

L'appel aux candidatures pour le CA a été lancé le 6 mars 2014 et les élections se sont déroulées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2014.

Le Conseil d'administration du BDF se compose désormais de :

- Pierre Gyselinck, Président
- Gisèle Marlière, Secrétaire générale
- Philippe Bodart, Trésorier
- Thérèse Kempeneers-Foulon, Vice-Présidente
- Ronald Vrydag, Vice-Président
- Annelies Weyntjes, Vice-Présidente
- Anaïs Boukerdous
- Peter Schlembach

L'équipe est plus étoffée que la précédente et donc plus représentative de la complexité du handicap dans notre pays. Les administrateurs préparent et animent activement les réunions. Ce qui permet au BDF d'alimenter à la fois le CSNPH et l'EDF.

7. Elections européennes

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a pris la bonne habitude, à l'occasion des élections européennes, d'inviter les différents partis démocratiques à venir présenter leur programme. C'est aussi, pour les membres du BDF l'occasion de confronter leurs attentes avec les propositions des différentes formations politiques.

Chaque parti a été invité à envoyer un candidat pour une rencontre-débat qui s'est tenue le 22 avril, en seconde partie de l'Assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :



- Antoine Tanzilli, cdH, 1^{er} suppléant
- Saskia Bricmont, Ecolo, 2^{ème} effective
- Cristina Coteanu, FDF, 1^{ère} effective
- Bart Staes, Groen, 1^{er} effectif
- Louis Michel, MR, 1^{er} effectif
- Helga Stevens, N-VA, 2^{ème} effective
- Eva De Bleeker, Open VLD, 4^{ème} effective
- Franco Seminara, PS, 1^{er} suppléant
- Nick Mouton, SP.A, 1^{er} suppléant

Au terme de la rencontre, tous se sont déclarés très intéressés par l'échange qu'ils venaient de vivre et engagés à rencontrer le BDF régulièrement, s'ils étaient élus. Le BDF se fera donc un plaisir de les inviter dès 2015...

8. Coopération avec les Conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les entités fédérale et fédérées concernées. Une coordination informelle en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Il est désormais organisé sous le chapeau du CSNPH. Le BDF continue à y participer. Ceci est particulièrement important vu que la mise en œuvre des politiques européennes au niveau belge se fera parfois au niveau fédéral, parfois au niveau régional : la concertation et l'information réciproque est importante à ce niveau. Le BDF est représenté dans la Plateforme des Conseils d'avis par son Président, Pierre Gyselink.

Trois réunions ont eu lieu en 2014⁴. Les thèmes abordés ont été la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau belge, la présentation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre par la Belgique de l'UNCRPD au Comité des droits des personnes handicapées, les recommandations faites à la Belgique par le Comité des droits des personnes handicapées, le transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, le suivi des travaux de la Conférence interministérielle « Personnes handicapées », les fonds structurels européens, le Programme national de réforme et des échanges d'informations sur les activités des différents conseils.

Depuis la fin de l'année 2012, le projet NOOZO est terminé. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des

⁴ Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 2014/03/14, 2014/06/27 et 2014/12/12



Conseils d'avis. Ronald Vrydag et Bernadette Rutjes continue cependant à suivre ce groupe de manière informelle de manière à ce que le groupe de pilotage initial de Noozo continue à recevoir un minimum de feed-back .

De même, le BDF regrette qu'il n'existe pas de conseil d'avis pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la Communauté germanophone de Belgique.

L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place pour les matières qui relèvent de la Région flamande.

9. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

Au cours de l'année 2014, la communication du BDF a été centrée sur la publication et la diffusion du rapport alternatif du BDF ainsi que sur les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées à l'Etat belge.

Avec 12 Directo diffusés sur l'année, le BDF est revenu à un rythme de publication plus normal et l'ensemble du CA s'en réjouit. Il sont diffusés désormais vers un total de 2000 personnes.

b) Information vers les membres

La partie « Members only » du site du BDF a été utilisée de manière plus restreinte qu'en 2013. Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour alimenter régulièrement son site Internet ni pour finaliser la mise en route du reste de la communication interne via la partie « Members only », notamment pour le travail avec les instances.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié d'information sur l'action du BDF.

Par ailleurs, les responsables des organisations membres ont régulièrement été informés par e-mail des développements les plus importants aux niveaux européen et supranational.

10. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Nous disposons désormais des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées qui correspondent très bien aux attentes qui avaient été exprimées dans le rapport alternatif du BDF.



Deux outils qui pourront s'avérer très utiles pour les organisations membres du BDF dans leurs contacts avec les autorités, pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans la société belge.